

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Votants : 30

Séance du 25 novembre 2021

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE - S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL - F. SZYPULA - A. PACAUD - P. COLAS - T. LAPLACE - B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - A. GIRAUD - V. TRIBOULET - J. ALAMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 7

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**COLLECTE DES
BIODECHETS**

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

14 DEC. 2021

Publiée ou notifiée le :

14 DEC. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu, les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets telle que fixée dans l'article 70 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV),

Vu la Directive UE 2018/851 du 30 mai 2018 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages,

Vu l'article 88 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Considérant l'intérêt du tri à la source des biodéchets afin de :

- détourner des ordures ménagères résiduelles une fraction pouvant faire l'objet d'une valorisation matière ;
- contribuer par l'instauration de dispositifs de tri à la source des biodéchets, à la diminution des tonnages de déchets ménagers et assimilés traités par la collectivité,
- de limiter l'extension de son Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de GAIA,
- d'augmenter de la durée de vie de son Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de GAIA mais aussi à diminuer le coût des déchets orientés sur cette installation,

Considérant l'intérêt de Vichy Communauté d'expérimenter la collecte et le traitement des biodéchets sur des zones pavillonnaires, des zones commerçantes mais également sur des sites dédiés ayant une activité professionnelle ou commerçante ainsi que des établissements scolaires qui génèrent des biodéchets, sur une durée minimum d'expérimentation de 1 an et au-delà, à partir du 2^{ème} trimestre 2022 afin d'acquérir un retour d'expérience sur les solutions mises en place dans le but d'un déploiement massif sur l'ensemble du territoire au plus tard le 31 décembre 2023,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté de procéder à ces expérimentations selon deux catégories principales de solutions pour traiter les biodéchets :

- la gestion de proximité (compostage individuel, partagé, en pied d'immeuble...),
- la collecte séparée en porte à porte ou/et en apport volontaire en vue d'un traitement par compostage ou méthanisation.

Propose au Bureau Communautaire :

- de solliciter les subventions possibles auprès de l'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que tous partenaires institutionnels.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

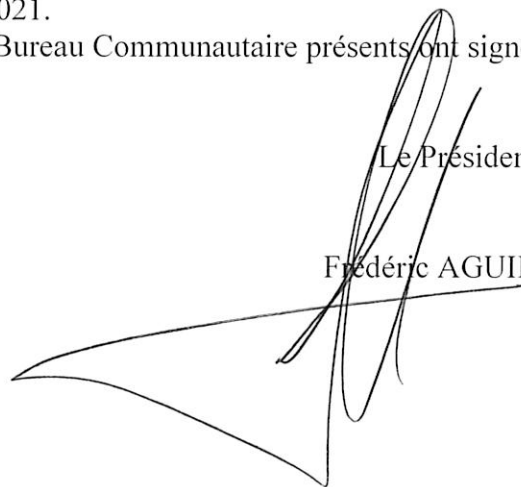
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 25 novembre 2021.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - COLLECTE DES
BIODECHETS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

.....

Date de décision: 25/11/2021

Date de réception de l'accusé 14/12/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 25NOV2021_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211125-25NOV2021_7-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20211125-25NOV2021_7-DE-1-1_1.pdf
)